

La lutte contre l'évasion sociale

Le contrôle et la lutte contre la fraude

Groupe de travail CNIS 5 janvier 2016

Les chiffres clés de la branche recouvrement et ses enjeux



- ❑ **476 Milliards €** encaissés par la branche recouvrement en 2014 dont 102 Mds encaissés pour le compte de tiers.
 - ❑ 332 Mds € encaissés par les Urssaf et CGSS
 - ❑ 144 Mds € encaissés directement par l'Acoss

- ❑ *2303 Mds € de flux de trésorerie*

- ❑ **9,5 millions** de comptes cotisants gérés
 - **2,2 millions** de comptes d'entreprises, administrations et collectivités territoriales,
 - **3,2 millions** de comptes de travailleurs indépendants (y compris auto-entrepreneurs dès 2009),
 - **3,6 millions** de comptes de particuliers employeurs,
 - **0,5 million** de comptes autres dont les praticiens et auxiliaires médicaux

- ❑ Un coût de gestion de 0,28% des sommes encaissées.

- ❑ 22 Urssaf régionale depuis le 1er janvier 2014

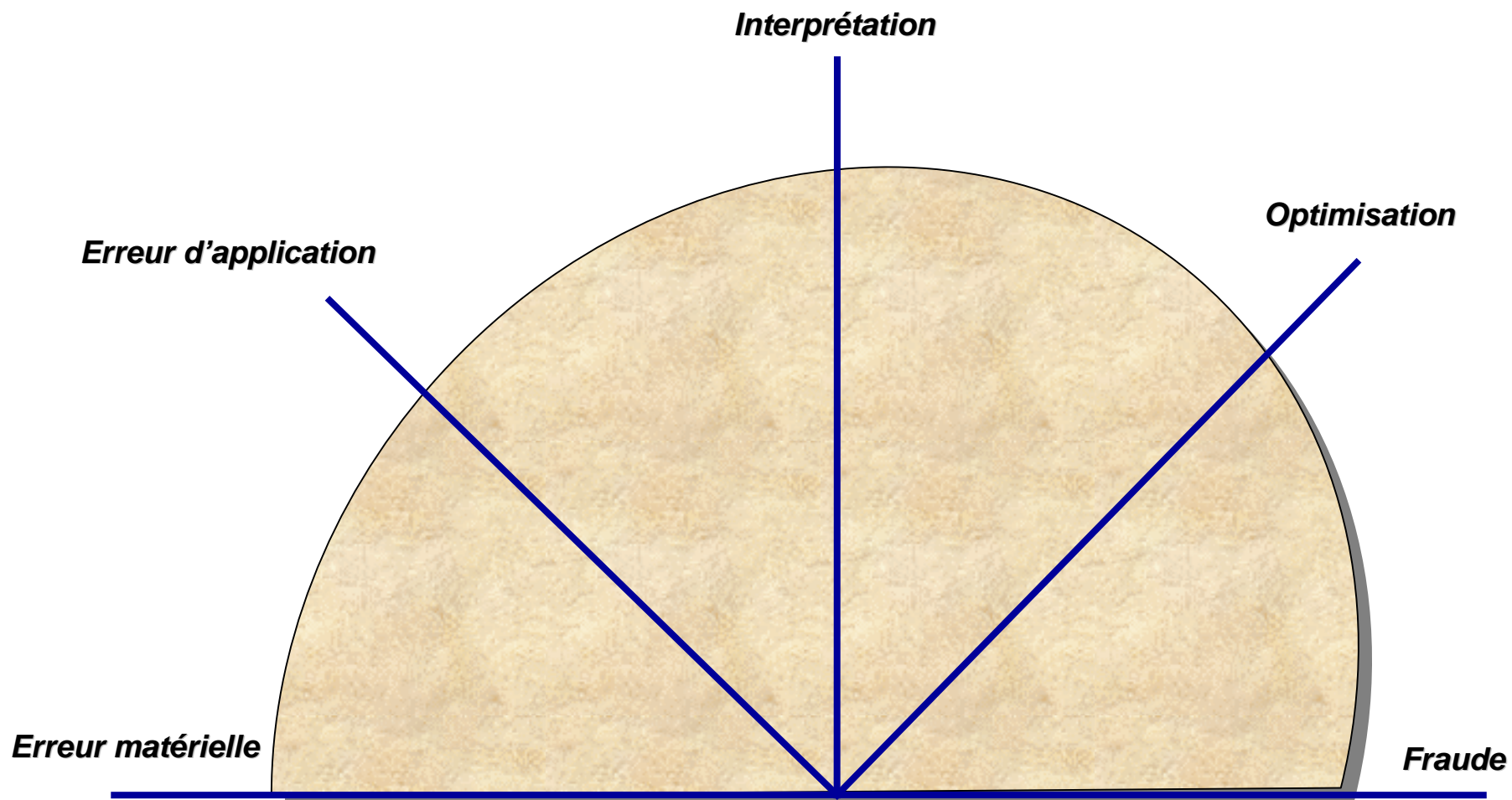
- ❑ 14000 collaborateurs

Le contrôle et la lutte contre la fraude



De quoi parle-t-on ?

- Distinguer l'évasion sociale de la fraude
- Rechercher et identifier le reste à liquider
- Evaluer le « manque à recouvrer »
- Mesurer le consentement et l'acceptation au prélèvement social



De combien parle-t-on ?

- Le RALFSS Cour des comptes 2014
 - une évaluation discutable (20 à 24 Mds €)
- Les travaux de branche depuis plusieurs années
 - une méthodologie de contrôles aléatoires évolutive dans le temps

Une communication délicate dans un environnement très prégnant



L'évaluation de la lutte contre la fraude au prélèvement social Extrait réponse Acooss

L'Acoss a reproduit dans le cadre des travaux liés à l'enquête de la Cour des Comptes l'évaluation réalisée en 2007 par le CPO sur données 2004 sans modifications majeures de méthode. Elle a fourni une note indiquant les limites qu'elle considère importantes pour un sujet à caractère très sensible. La principale limite concerne la capacité à corriger les biais de sélection et de détection. Comme indiqué dans la note fournie (page 5/11) *« les résultats sont présentés sous la forme d'intervalles de confiance à 95 % pour rendre compte de l'imprécision des résultats liée à la taille des populations étudiées. En revanche, ils ne rendent pas compte des limites de la méthode en termes de correction des biais de sélection et de détection. Il convient donc de considérer cette évaluation avec beaucoup de prudence. En particulier, il importe de ne pas sur interpréter les écarts constatés entre les différentes évaluations annuelles »*.



L'évaluation de la lutte contre la fraude au prélèvement social La démarche de branche

	2005	2008	2009-2010	2011-2012	2013	2014
	HCRB	Commerce de détail alimentaire	Commerce de détail non alimentaire	Tous secteurs	BTP	Gardiennage
Nombre de contrôle	2301	3933	8095	8466	2605	563
Taux de PV	12.4%	4.3%	2.8%	1.7%	10.2%	17.4%
Taux de redressement	10.1%	4.8%	2.8%	1.7%	10.1%	23.4%



Les finalités du contrôle et de la lutte contre la fraude

- Sécuriser le système de financement de la protection sociale : 476 Mds € en 2014
 - Un impact direct non négligeable du contrôle (1,45 Md € dont 401 millions de fraudes détectées et chiffrées en 2014)
- Garantir et rétablir les droits des salariés
- Contribuer à maintenir les principes d'une saine concurrence entre les différents acteurs socio-économiques

La contrepartie du système déclaratif : le contrôle

L'article L. 243-7 du code de la Sécurité sociale confie aux organismes chargés du **recouvrement des cotisations du régime général, le contrôle de l'application de la législation de Sécurité sociale** par les employeurs, personnes privées ou publiques et par les travailleurs indépendants.

La loi de financement pour 2007 a modifié cet article L. 243-7 en confiant aux URSSAF et CGSS le contrôle des cotisations et contributions dues au titre des régimes d'assurance chômage et de retraite complémentaire.

Quatre grands types d'activité :

- les contrôles comptables d'assiette ;
- les contrôles sur pièces ;
- les actions ciblées de travail dissimulé ;
- les actions de prévention et de recherche.



Les éléments de stratégie globale de la branche

- Répondre aux finalités du contrôle et de la lutte contre la fraude
- Faire en sorte que chaque cotisant sache qu'il peut faire l'objet d'un contrôle
- Positionner la branche recouvrement comme le contrôleur de référence dans la sphère économique et auprès des pouvoirs publics
- Maitriser les risques (enjeu notamment dans le cadre de la certification)
- Veiller à maintenir une équité de traitement face au prélèvement social
- Jouer un rôle majeur dans le cadre du dispositif interministériel de lutte contre le travail illégal





Un positionnement de contrôleur social de référence

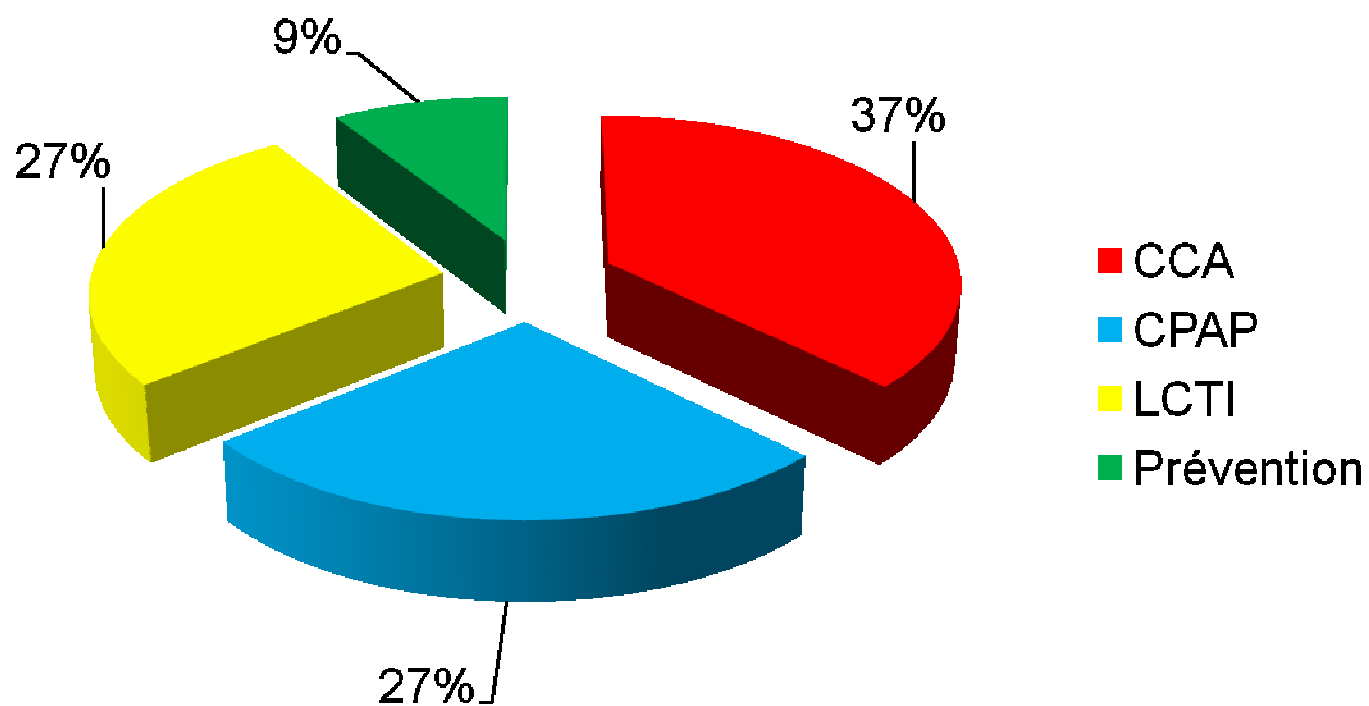
- **Des missions conduites à charge et à décharge (1,45 milliard € de régularisations dont plus de 145 millions € de restitutions aux entreprises en 2014)**
- **Un élargissement constant du périmètre contrôlable**
- **Le déploiement d'une stratégie globale de gestion du risque**
- **Une démarche d'efficience au service de tous les commanditaires et attributaires**
- **Le développement de la maîtrise des risques dans les process de contrôle**



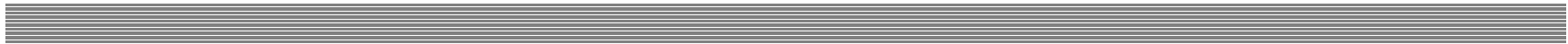
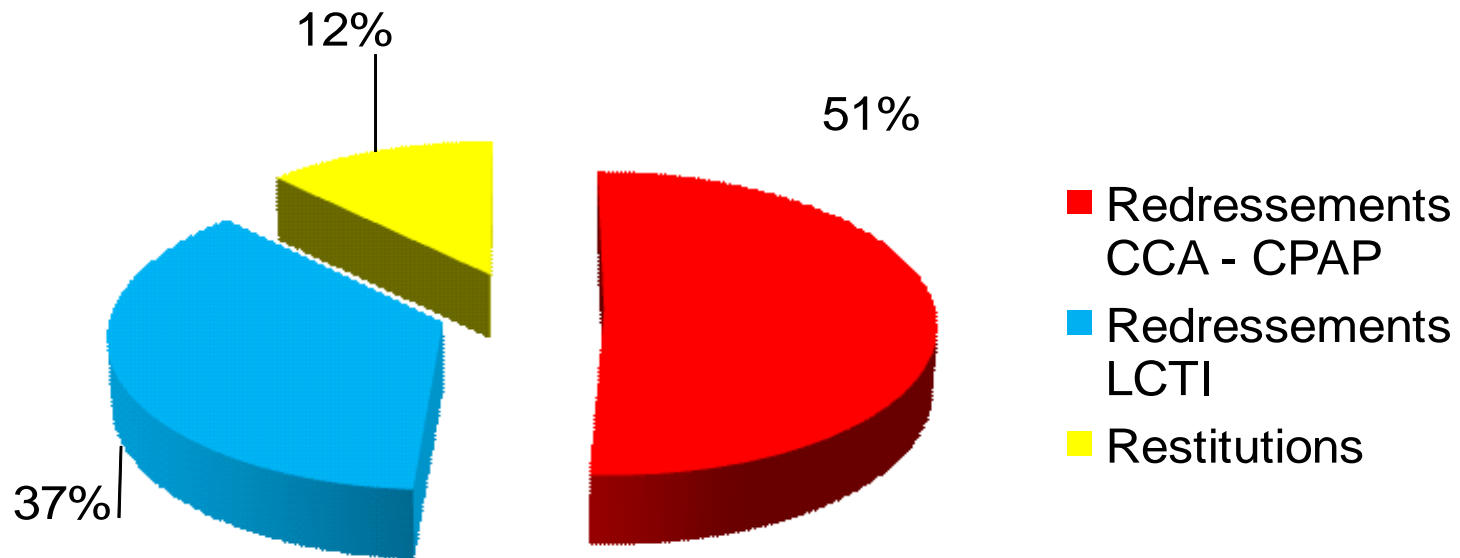
Une stratégie de couverture du territoire et des enjeux

- **Près de 12% des cotisants du fichier contrôlable relèvent d'une action de contrôle ou de prévention chaque année**
- **Plus de 50% des cotisations liquidées sont contrôlées sur une période triennale soit près de 130 Milliards €**
- **Une mesure des écarts à la règle soulignant une forme d'adhésion stable au prélèvement social : un taux de redressement inférieur à 2,30 % des cotisations contrôlées.**

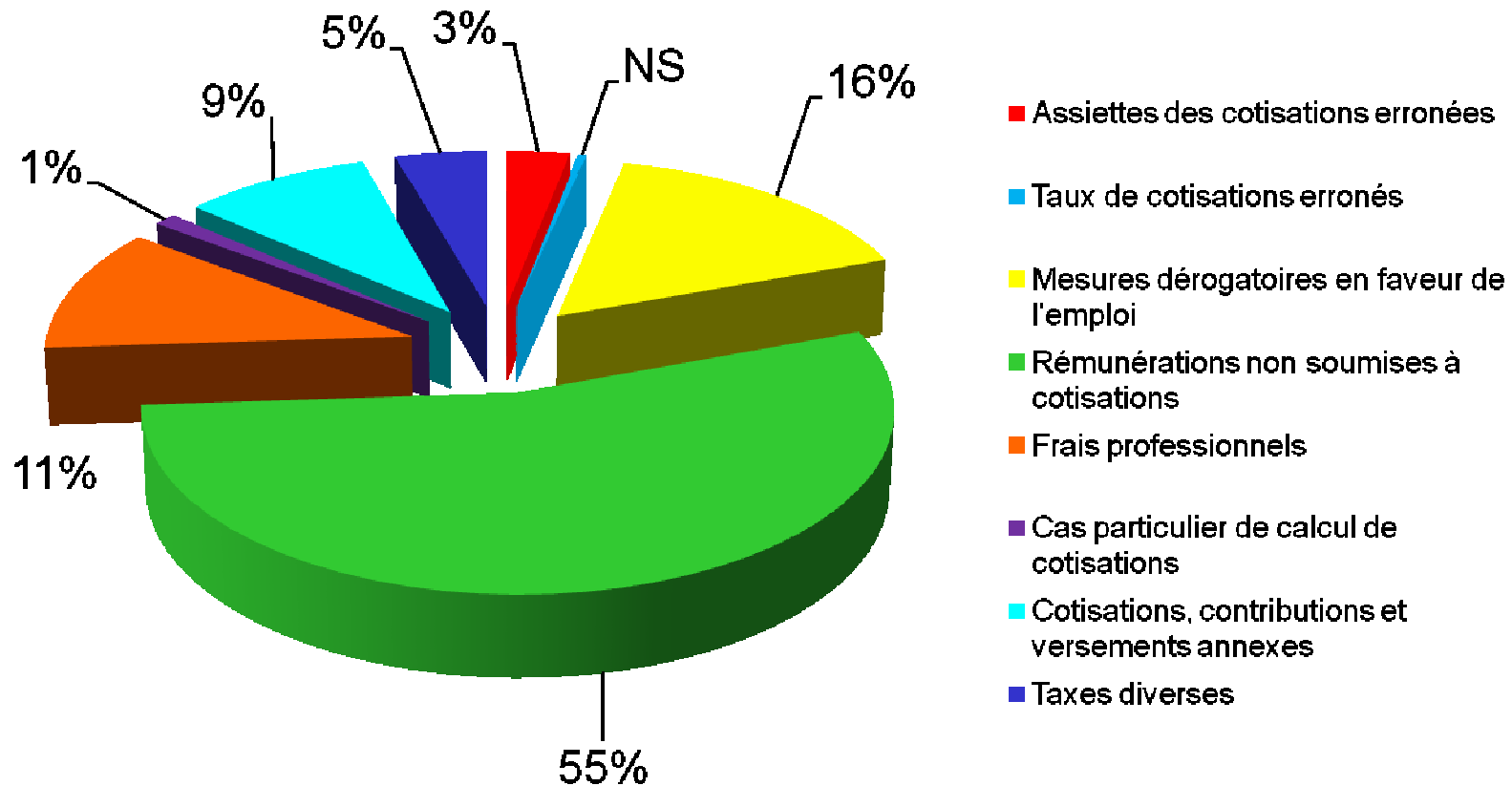
L'activité du contrôle Près de 210.000 actions en 2014



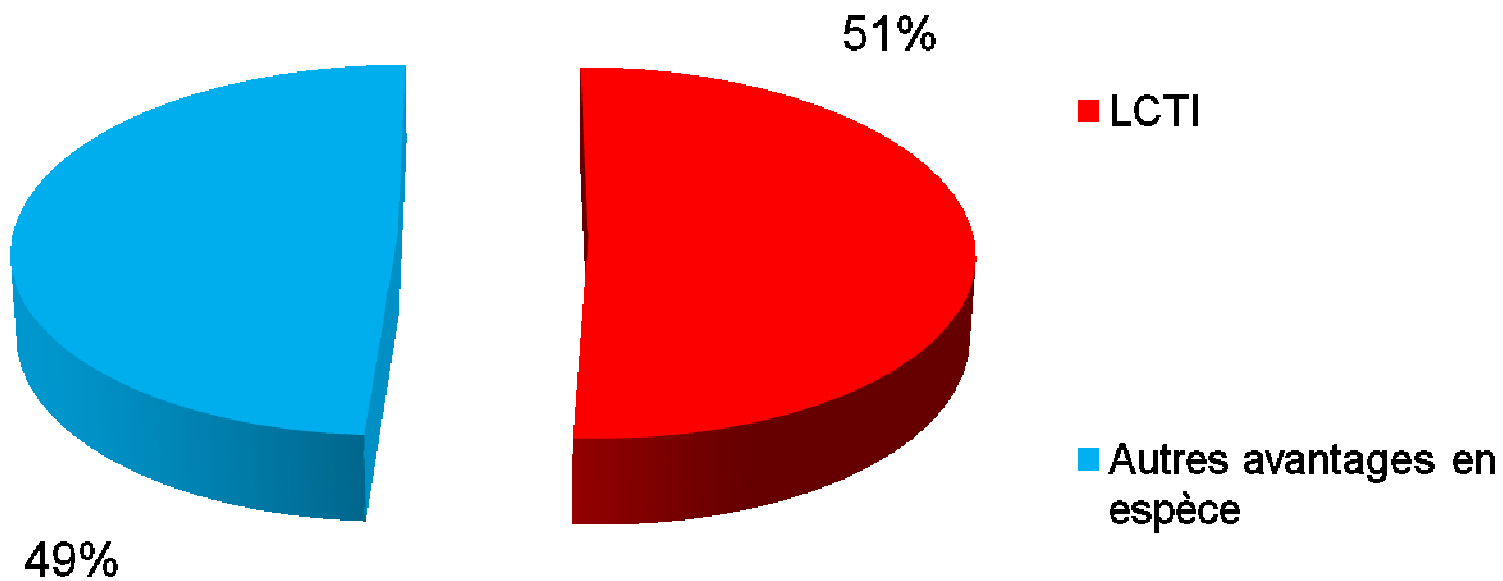
Les résultats contrôle Approche par types d'activité 1,45 Md € régularisés en 2014



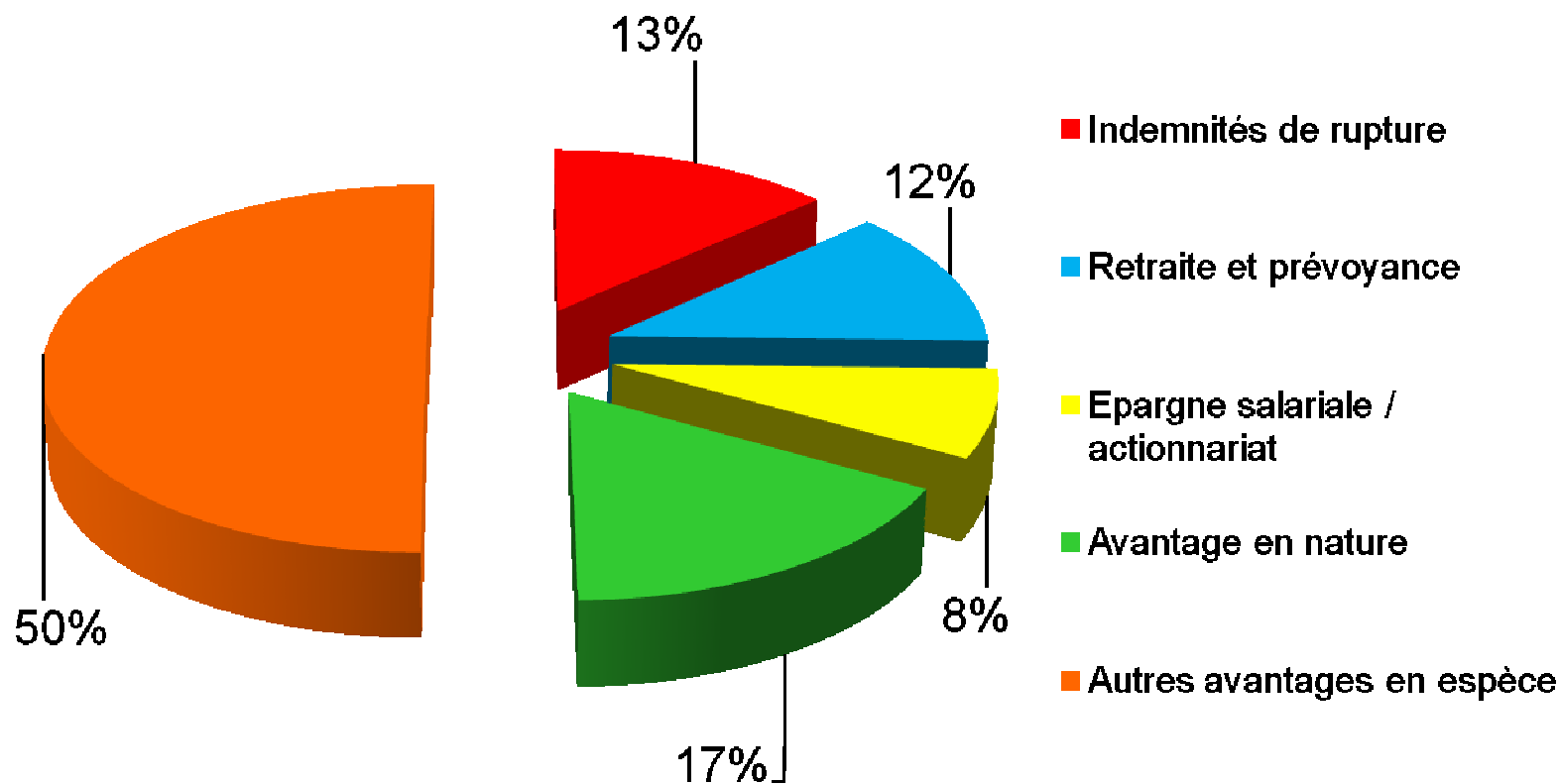
Les résultats du contrôle Approche par motifs de redressement 1,3 Md €



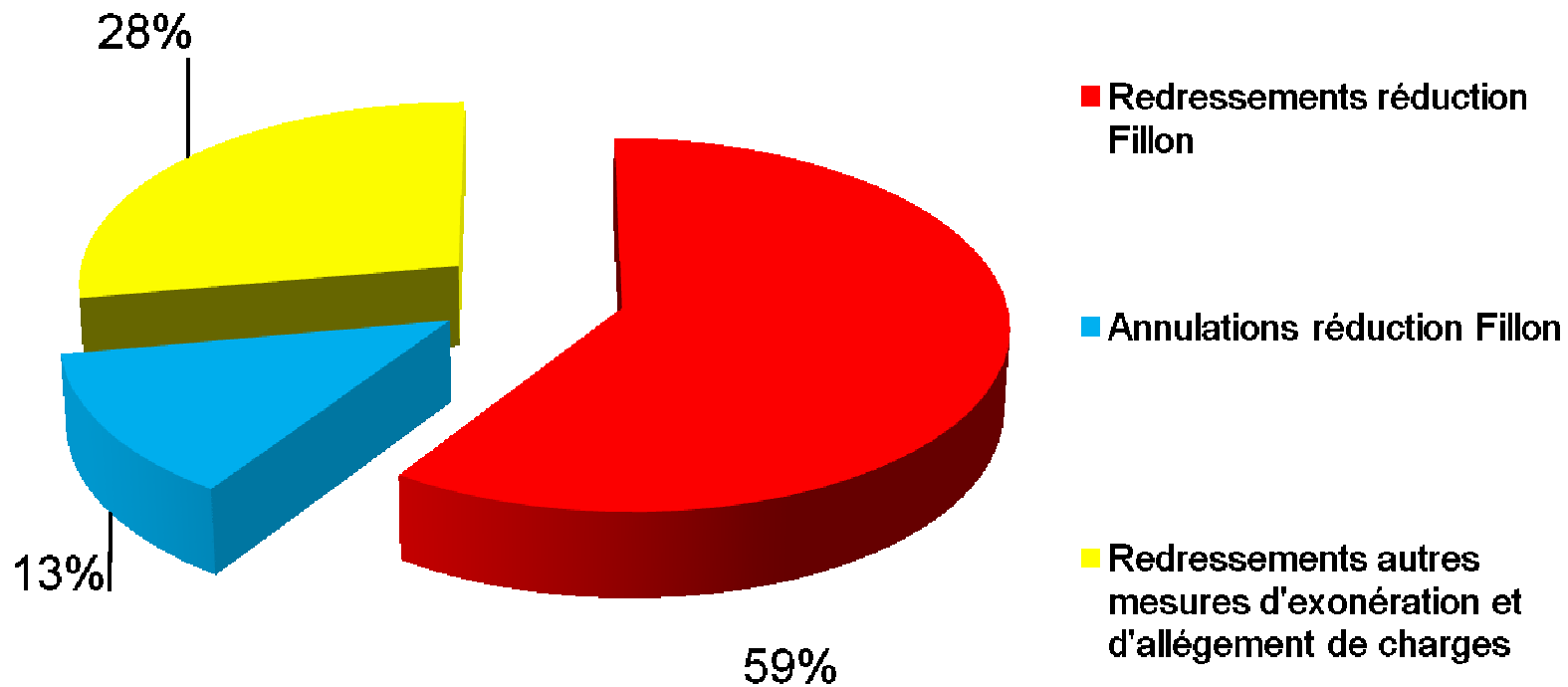
Les résultats du contrôle
Zoom sur les rémunérations non soumises à cotisations
Un enjeu de plus de 700 M€



Les résultats du contrôle Zoom sur les rémunérations non soumises à cotisations hors LCTI : un enjeu de près de 350 M€



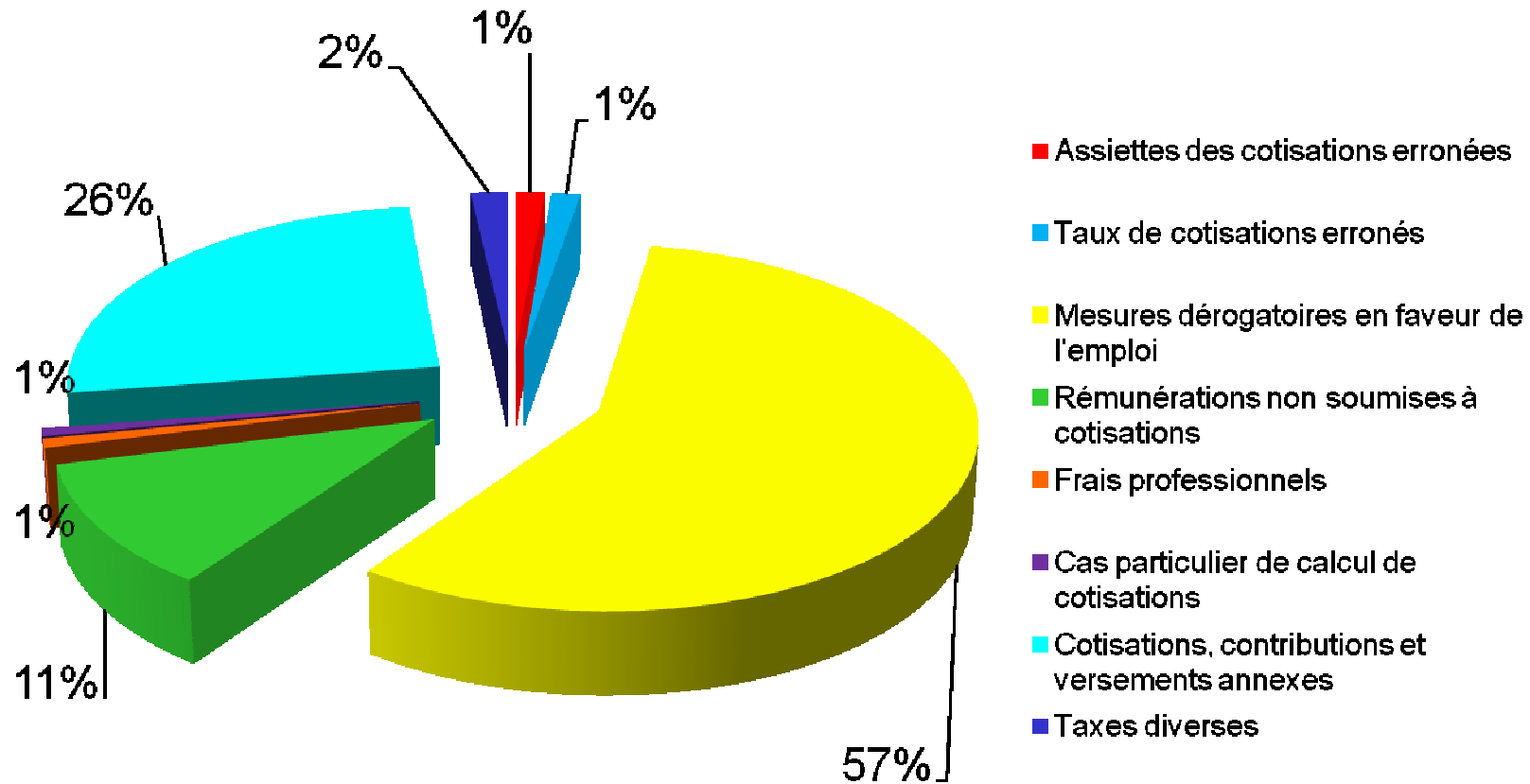
Les résultats du contrôle Zoom sur les allègements et exonérations de charges Un enjeu de plus de 200 M€



Les résultats du contrôle

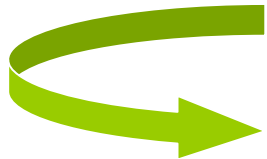
Approche par motifs de restitution

145 M €



La lutte contre la fraude

- Elaboration chaque année d'orientations nationales LCTI
 - ↪ Renforcer l'efficacité des actions de lutte contre la fraude
 - ↪ Confirmer le rôle majeur de la branche dans le domaine de lutte contre la fraude



Déclinaison régionale dans le cadre du processus de planification

- Eléments clés des plans régionaux:
 - ✓ **Mise en œuvre des requêtes ACOSS** : détection du risque fondée sur le rapprochement des données utiles du contrôle (travaux du groupe ad hoc : recueil de requêtes)
 - ✓ **Les secteurs d'activité à risque** (BTP, gardiennage, sécurité, ...)
 - ✓ **La fraude transnationale** (exploitation des déclarations de détachement adressées aux DIRECCTE, et des requêtes produites par le Cleiss, etc ...)
 - ✓ **Les plans de contrôle LCTI nationaux** : plan aléatoire, plan auto entrepreneur, ...





Stratégie globale de lutte contre l'évasion sociale

Assurer une présence des organismes sur l'ensemble du territoire et sur l'ensemble des typologies de fraude et de cotisants

- ✓ Prévention
- ✓ Fraude de faible intensité (activités saisonnières, détournement avéré et caractérisé de l'entraide familiale ou du bénévolat, AE..)
- ✓ Travail illégal classique (minoration d'heures, dissimulation partielle ou totale d'activité ou de salariés, ...) notamment dans certains secteurs de main d'œuvre
- ✓ Fraude majeure (complexité du mécanisme, enjeux financiers élevés, dimension internationale du dossier...)



Chiffres clés 2014 en matière de lutte contre le travail dissimulé



Volume et nature des actions engagées en 2014

- ✓ 47.163 actions de recherche et prévention terrain
- ✓ 7.149 actions ciblées
- ✓ 2.865 PV de travail dissimulé adressés au Parquet



Une réalité économique

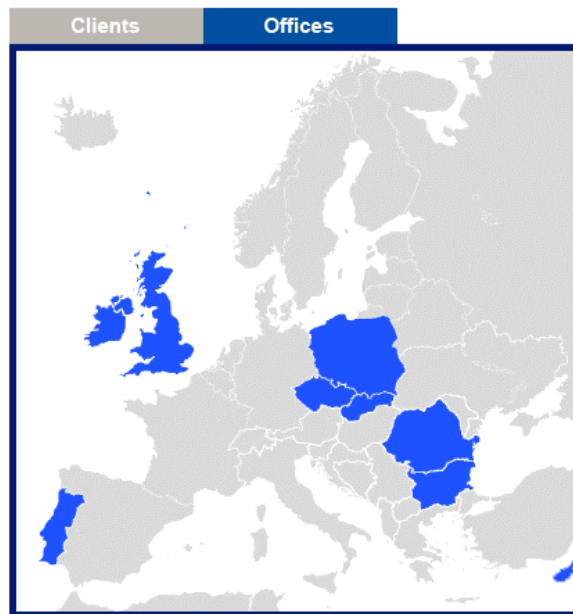
- ✓ Les 100 plus gros redressements chiffrés représentent plus de 40% de l'ensemble des redressements pour travail illégal



Le développement des actions de lutte contre la fraude dite « complexe »

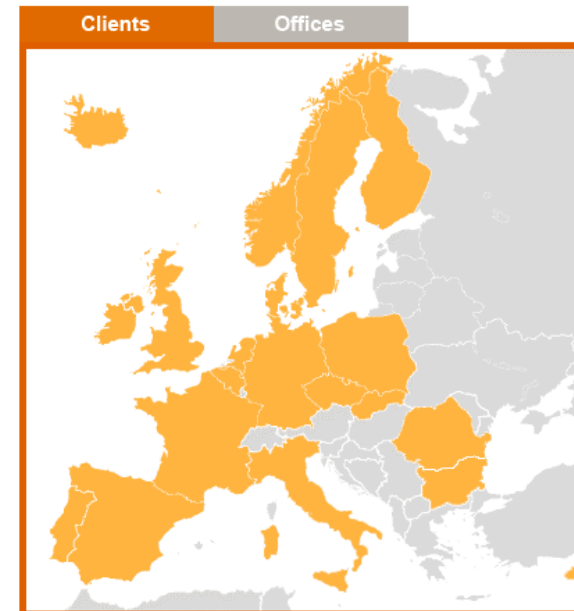
Illustrations: Dossier ATLANCO

- Entreprise de travail temporaire irlandaise
- Spécialisée dans la construction et le génie civil, le génie thermique et électrique, l'industrie et le secteur agroalimentaire
- A développé ses capacités de recrutement d'ouvriers bulgares, tchèques, polonais, roumains, slovaques et chypriotes



De nos 16 bureaux basés dans 9 pays de l'Union Européenne, nous apportons un soutien à nos opérations et à nos clients sur toute l'Europe

- Bulgarie
- Chypre
- République tchèque
- Irlande
- Pologne
- Portugal
- Roumanie
- Slovaquie
- Royaume-Uni



Grâce à notre approche flexible et axée sur les projets, nous sommes à même de fournir des services à nos clients dans toute l'Europe

- Belgique
- Bulgarie
- République tchèque
- Chypre
- Danemark
- Finlande
- France
- Allemagne
- Gibraltar
- Islande
- Irlande
- Italie
- Pays-Bas
- Norvège
- Pologne
- Portugal
- Roumanie
- Slovaquie
- Espagne
- Suède
- Royaume-Uni

Le développement des actions de lutte contre la fraude dite « complexe »

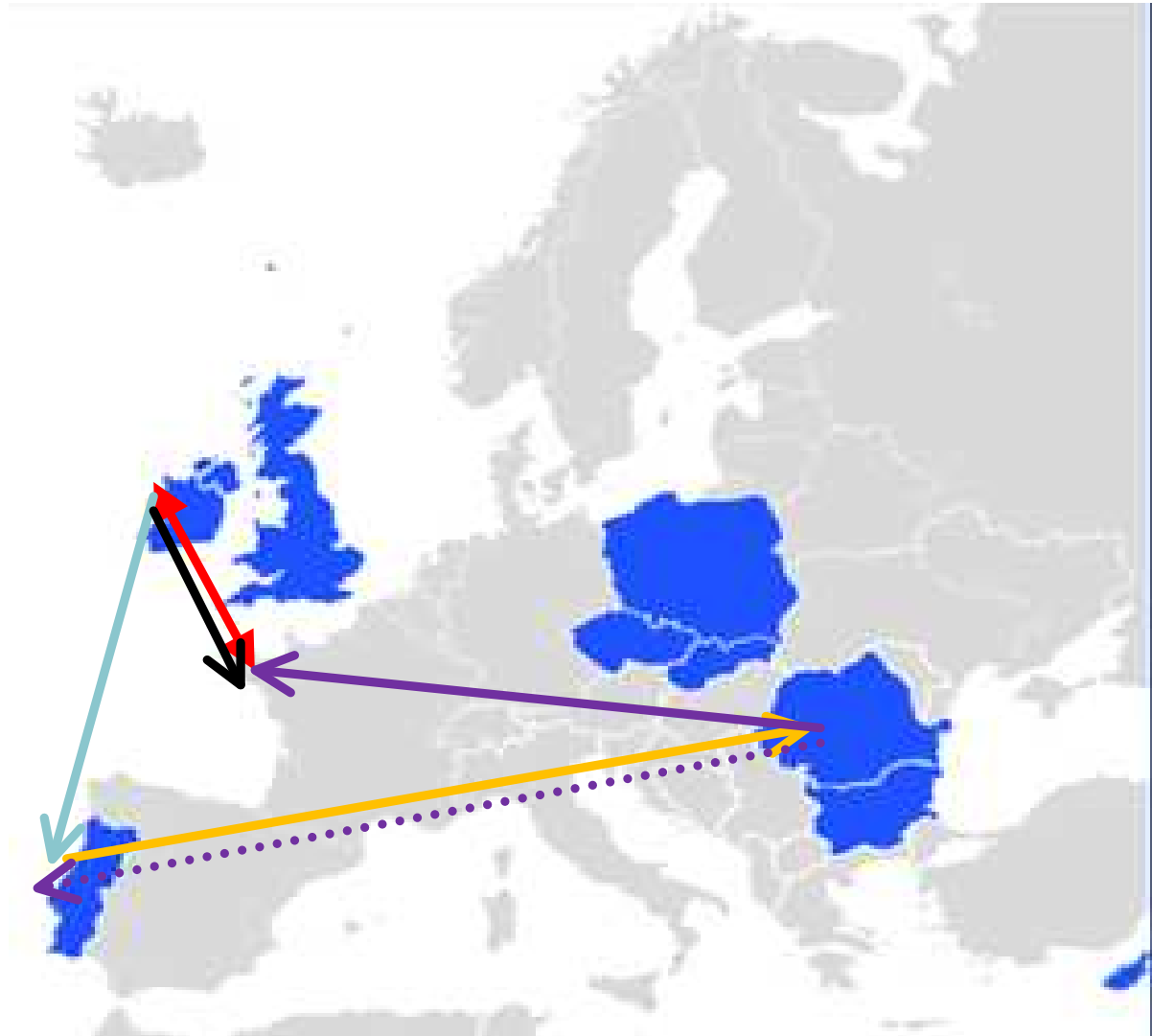
Contrat de prestation de service entre ATLANCO et son client

ATLANCO Dublin contracte avec une de ses filiales

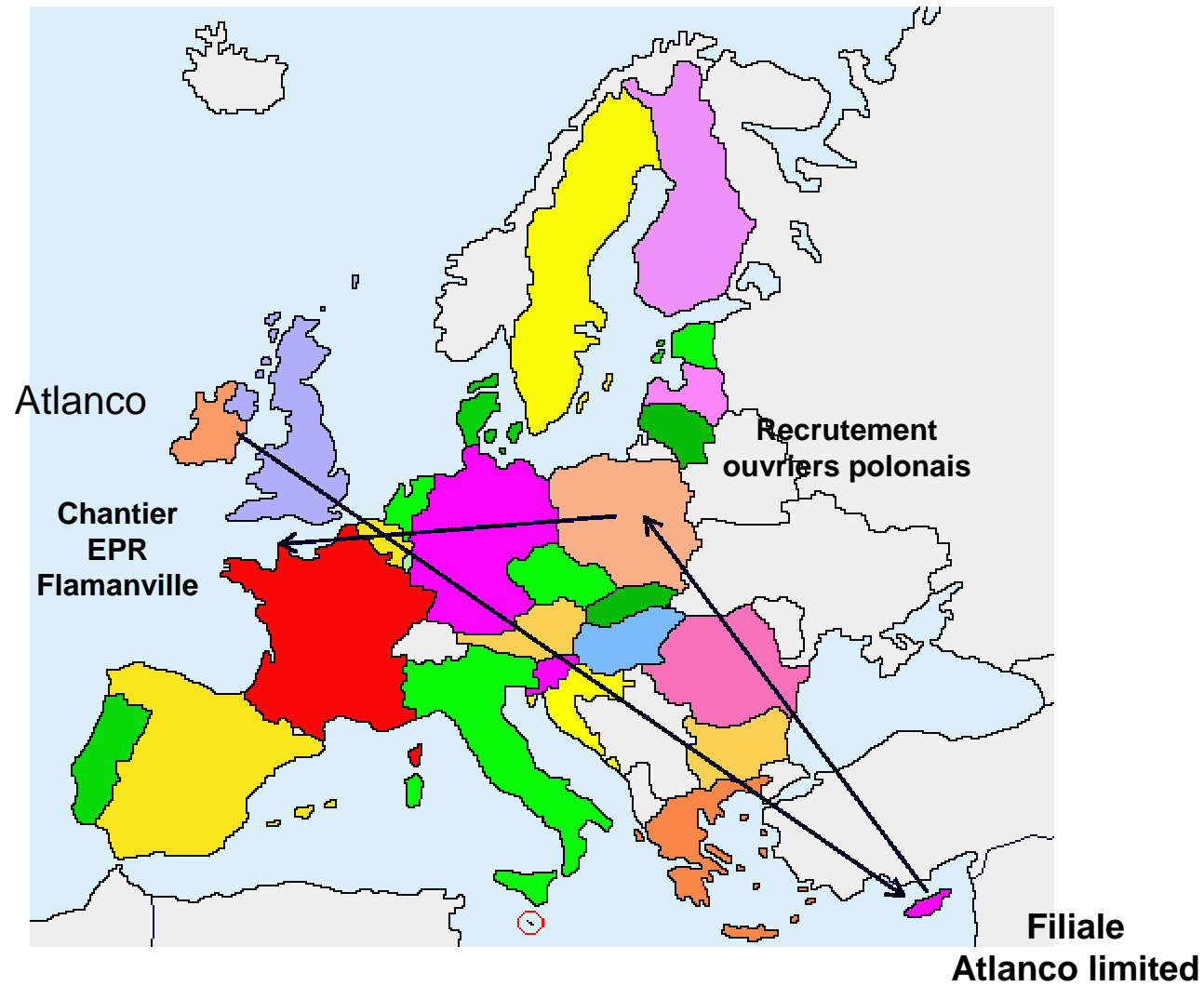
La filiale ATLANCO recrute dans un pays de l'Est

Les salariés sous couverts par des E101 (A1) délivrés par le régime social local sont détachés chez le client (directement en réalité)

ATLANCO Dublin facture la prestation



Atlanco et le chantier de l'EPR à Flamanville



Le développement des actions de lutte contre la fraude transnationale

La problématique de conjugaison des différentes normes applicables en matière de lutte contre la fraude en matière de PSI et de détachement

- Capter l'information et détecter les situations illégales
- Conduire les investigations
- Organiser les opérations en partenariat
- Chiffrer le montant des redressements et évaluer le montant du préjudice pour la branche
- Engager le processus de gestion administrative des demandes de retrait de certificat de détachement
- Recouvrer en fonction des résultats de la procédure administrative

- **Impliquer efficacement la branche au sein du dispositif interministériel de lutte contre la fraude**

- Les partenaires de la branche

- CODAF
- Gendarmerie et Police / GIR/ PAF
- TRACFIN
- DIRCOFI
- DIRECCTE et CMSA
- OCLTI
- Caisses prestataires
- CTOR
- ...



- La nature des actions partenariales

- Actions d'informations et de communication
- Actions de prévention
- Actions de contrôle

- Renforcement de l'action collective et des résultats

- Multiplication des échanges
- Mutualisation des moyens (ressources et outils)



La gouvernance de la fonction contrôle/LCTI Les principes

- Gouvernance et régionalisation
- La réaffirmation du pilotage national par l'Acoss
- La mise en place de l'Instance Nationale Contrôle
- L'identification d'un agent de direction en charge du pilotage régional du contrôle
- La mise en place d'un lien privilégié Acoss-région



Professionnalisation des corps de contrôle des Urssaf:

- Equipes régionales dédiées (150 inspecteurs spécialisés) et 12 à 15 % des ressources de contrôle affectées à cette mission par l'association de toutes les ressources en fonction de l'exigence des plans d'actions
- Cellule nationale de lutte contre la fraude transnationales (veille stratégique)
- Réseau des référents régionaux LCTI,
- Accompagnement par le biais d'outils et de formations,



La gouvernance de la fonction contrôle/LCTI l'Instance Nationale Contrôle

- Composition : 22 « pilotes », directeurs régionaux métier
- Modalités de fonctionnement : un principe de co-production
- Missions
 - Contribuer à la définition et mise en œuvre des politiques publiques de contrôle et de lutte contre la fraude
 - Participer au suivi de la performance
 - Organiser une capitalisation des pratiques de contrôle et de lutte contre la fraude les plus efficaces
 - Engager la branche dans une démarche prospective



- 1550 inspecteurs du recouvrement dont un peu moins de 200 dédiés à plein temps à la lutte contre le travail illégal
- 220 contrôleurs du recouvrement





Le contrôle et la lutte contre le travail illégal

2014 en quelques chiffres





Nombre total d'actions engagées par la branche	215.651
Dont actions susceptibles de régularisation	143.759
Taux de couverture du fichier cotisant (toutes actions CCA, CPAP, LCTI, prévention)	11,56%
Montant total des régularisations (y compris CNIEG et assurance chômage)	1,458 milliard €
Montant total des redressements Urssaf/CGSS (y compris CNIEG et assurance chômage)	1,312 milliard €
Montant total des restitutions aux cotisants	146 millions €
Poids des principaux motifs de redressement	
- Rémunérations non soumises à cotisations	50,1%
- Mesures pour l'emploi	20,2%
- Cotisations, contributions et versements divers	10,8%
- Frais professionnels	10,3%
Le contrôle comptable d'assiette	
Nombre de contrôles comptables d'assiette sur place (CCA)	78.133
Montant des redressements (CCA)	887 millions €
Montant des restitutions aux cotisants (CCA)	135 millions €
Montant des cotisations contrôlées (taux de contrôle 12,72%)	38,5 milliards €
Taux de redressement des cotisations contrôlées	2,30 %
Fréquence de redressement des personnes contrôlées	65,2 %
Le travail dissimulé	
Nombre d'opérations ciblées	7.149
Nombre de procès-verbaux établis par les Urssaf et CGSS	2.865
Fréquence de redressement	82,29%
Montant des redressements	401 millions €
Nombre de situations ayant entraîné un recours au redressement forfaitaire	3.508
Montant des redressements forfaitaires	31,5 millions €
Nombre d'exploitation PV partenaires	1.426
Montant redressé à partir des PV partenaires	15 millions €
Nombre de cas d'annulation de réduction de charges sociales	2.546
Montant d'annulation de réductions de charges 32 millions €	
Les autres types d'actions	
Nombre de contrôles sur pièces	55.672
Nombre d'actions de prévention	18.604
Nombre d'entreprises ou d'établissements visités dans le cadre des actions de prévention	47.163